

**GR  
ES**

*Groupement de  
Recherches  
Economiques et  
Sociales*  
<http://www.gres-so.org>

---

*Cahiers du GRES*

---

**Crise et éthique**

*Philippe JEANNIN*

*LEREPS – GRES*

*IUT Tarbes*

[philippe.jeannin@univ-tlse1.fr](mailto:philippe.jeannin@univ-tlse1.fr)

---

**Cahier n° 2009 - 03**

Juillet 2009

---

## Crise et éthique

### Résumé

*La finance est bâtie sur un risque à trois dimensions : le risque est mesuré, il est jaugé, il est agrégé. L'économie de la crise, si elle conduit à recommander relance et réforme, est aussi le signe d'une crise de l'économie. Deux leçons à tirer : éviter le risque absurde (une quatrième dimension, oubliée, du risque) et revenir aux fondements éthiques de l'économie. Tel est le sujet développé dans la première partie, tandis que la seconde aborde la question de l'éthique. A cause des limites des notions, souvent sollicitées, de valeur et de rationalité, est défendue une éthique économique, qui s'appuie sur les travaux de Christian Arnsperger et qui permet de combiner individualisme méthodologique et holisme.*

**Mots-clé :** crise, finance, risque, éthique, épistémologie

## Crisis and Ethics

### Abstract

*First part : Finance is built on a three-dimension risk: risk is measured, assessed, aggregated. If the economics of the crisis encourage reform and relaunch, it is also the sign of a crisis of economics. Two lessons can be drawn: avoid absurd risk -a fourth and often forgotten dimension of risk- and come back to the ethical basis of economics.*

*Second part : Based on the works of Christian Arnsperger, an ethics of economics is encouraged, mainly because of the often called upon notions of value and rationality. It allows for a combination of methodological individualism and holism.*

**Keywords :** Crisis, Finance, Risk, Ethics, Epistemology

**JEL :** G010 ; A130 ; A110 ; B000

Cet article est l'agrégat de deux contributions, qui peuvent être lues de façon indépendante. La première, sur la crise, issue d'une communication donnée à Marseille<sup>1</sup>, la seconde, sur l'éthique, soumise à un séminaire de recherche toulousain<sup>2</sup>. Elles se complètent cependant l'une l'autre, puisque l'éthique est une réponse à la crise.

## 1. La crise, un miroir pour les économistes ?

« *"We have magento trouble"*, said John Maynard Keynes at the start of the Great Depression: most of the economic engine was in good shape, but a crucial component, the financial system, wasn't working »

Paul Krugman, 2008.

Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes des civilisations de crise. En paraphrasant Valéry, on se demande aussitôt comment, dans de telles civilisations, parer les risques. A ce défi, quelle est la réponse d'un modeste économiste ? Elle est difficile et provisoire. Elle mobilise d'abord les apports de l'économie du risque (1). Elle prend comme cas particulier la crise financière mondiale dont nous souffrons aujourd'hui (2). Elle est consciente enfin du renouvellement de la pensée économique que va provoquer cette crise (3).

### 1. 1. Economie du risque

L'économie du risque<sup>3</sup> a perdu sa naïveté originelle. Résumons son cheminement. L'économiste passe pour travailler dans un univers à trois dimensions :

- Première dimension : le risque est **mesuré**. Le risque est une combinaison d'incertitude(s) et d'enjeu(x). Est en effet privilégié le risque mesurable, source de calculs. Sous certaines hypothèses, un risque est transformé en un équivalent certain, ce qui autorise des comparaisons et des choix (cf. par exemple Kast, 2002).

---

<sup>1</sup> Communication à la rencontre-débat du 26 mars 2009 : *La crise comme horizon ?* Avec Bernard Morel, Pierre Duquesne, Henri Regnault et Philippe Jeannin.

IMÉRA / L'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées, Marseille [www.imer.fr](http://www.imer.fr)

<sup>2</sup> Communication au Séminaire : *Nos sciences sociales*, Université de Toulouse-Le-Mirail, 23 mars 2009  
<http://www.ehess.fr/fr/enseignement/enseignements/2009/ue/486/>

<http://appli.php.univ-tlse1.fr/LEREPS/spip/IMG/pdf/Sem-nos-sc-soc-2009.pdf>

<sup>3</sup> Pour une approche globale d'une théorie du risque, cf. Bouyssou, 1997. Pour un historique de la théorie du risque, cf. Pradier, 1998.

- Deuxième dimension : le risque est **jaugé**. L'économiste prête à son *agent économique* des attitudes variées à l'égard du risque : indifférence, recherche, aversion. Une source de nouveaux calculs, certes, mais aussi d'approfondissements. En effet, à partir d'un Meccano de quatre modèles fondamentaux (modèle de l'acteur unique, modèle organisationnel, modèle politique et modèle de la poubelle), des modèles de décision composites peuvent être élaborés (cf. Détrie, 1997 ; Jeannin, 1998).
- Troisième dimension : le risque est **agrégé**. Afin d'en atténuer les conséquences, le risque peut être groupé avec d'autres, il sera mutualisé ou assuré. Si l'assurance est définie comme un fonds accumulé pour pallier certaines pertes, comme un groupement des réserves, la mutualité, par contre, solidarise les volontés individuelles (Marshall, 1974 ; Jeannin, 1978).

Dans cet espace à trois dimensions, nombre de risques peuvent être appréhendés, y compris en adoptant un principe de précaution (Gollier, 2008). Mais peut-être pas tous les risques... Il existerait alors une quatrième dimension dans cet univers des risques ?

## 1. 2. *Economie de la crise*

La crise que nous connaissons aujourd'hui remonte au printemps 2007. Elle a été permise par la libéralisation entamée dans les années 1980<sup>4</sup> et qui s'est traduite par l'émergence d'acteurs financiers très puissants : les investisseurs institutionnels (fonds de pension et fonds mutuels). Cette crise a débuté sur le marché hypothécaire aux Etats-Unis avant de gagner tout le système bancaire et financier mondial. On prévoit une baisse des indicateurs de production, de consommation<sup>5</sup> et d'emploi, plus dans les pays développés que dans les économies émergentes (Sapir, 2008). Les Etats se mobilisent pour renflouer les établissements financiers menacés, le cas échéant en les nationalisant de façon partielle ou totale<sup>6</sup>. Ceux-ci demeurent très fragilisés et l'activité financière demeure très perturbée, octroi de crédits compris, malgré l'action des grandes banques centrales, qui ont baissé leurs taux directeurs. En outre, à la dernière réunion du G20 en novembre dernier à Washington, la question de la réforme du système monétaire international (Fonds monétaire international compris) n'a pas été abordée<sup>7</sup>, elle est pourtant indispensable (Regnault, 2008).

Pour la plupart des économistes, la riposte immédiate à la crise est interventionniste et keynésienne. Mais cette crise appelle aussi des réformes considérables (Pastré, 2009 ; Perrot, 2009 ; Rochet, 2008). Premièrement, une réforme des marchés : leur mode de fonctionnement doit être réformé, et il faut programmer un contrôle progressif des marchés de gré à gré, comme les marchés dérivés (Capelle-Blancard, 2009). Deuxièmement, une réforme de tous les intervenants aux marchés : agences de notation (trop concentrées), opérateurs de salles de

<sup>4</sup> La France était, jusqu'au début des années 1980, une économie d'endettement administrée : banques nationalisées, taux administrés, encadrement du crédit etc. Elle est passée ensuite, comme les Etats-Unis et le Royaume-Uni, à une économie de marchés financiers libéralisée : suppression de l'encadrement du crédit, levée du contrôle des changes, forte réduction de l'importance des taux administrés, privatisation des banques, création d'un marché unique de capitaux etc (cf. Plihon, 2008, pp. 51-66).

<sup>5</sup> C'est l'effet richesse. Lorsque le prix des actifs (immobiliers ou boursiers) baisse, la valeur du patrimoine des ménages propriétaires ou actionnaires diminue. Les ménages appauvris compensent alors cette baisse en épargnant plus, c'est-à-dire en consommant moins (cf. OFCE, 2008).

<sup>6</sup> De telles nationalisations ne sauraient être craintes. Rappelons-nous, écrit P. Krugman, 2008, ce qui s'est passé en Suède au début des années 1990 : après la crise, les banques ont été re-privatisées !

<sup>7</sup> Au quotidien, ramifications comme rebondissements de la crise sont analysés à la loupe sur divers sites (ceux de F. Morin et G. Durana entre autres).

marché (légiférer leur réglementation), fonds spéculatifs et souverains (c'est plus difficile, cf. Tirole, 2008, p. 41)... Et banques ! Aux banques, parce qu'elles combinent aujourd'hui plusieurs métiers financiers, dont celui de banquier classique, on doit appliquer de nouveaux indicateurs. On doit également exiger des banques leur retrait progressif des paradis fiscaux et zones *off-shore*. On peut se demander si l'on doit re-segmenter les divers métiers actuels de la banque, afin d'en améliorer la sécurité. Quant aux accords de Bâle I (1988) et II (2004), qui visent à contrôler la solvabilité et la gestion des risques des banques ayant une activité internationale, ils se sont révélés inefficaces. Il convient donc de donner plus de puissance à l'autorité de contrôle des banques, et plus d'autonomie. Il faut aussi réformer la réglementation prudentielle et mettre en place à l'avance un dispositif de gestion de crise (Rochet, 2008).

A l'avenir, les effets de contagion doivent donc être limités par le confinement de telle ou telle activité. Ces réformes supposent aussi des régulateurs (Etats, banques centrales, unions régionales) puissants et bien accordés. Et surtout un renouvellement de la théorie économique : l'univers du risque financiarisé à trois dimensions (le risque mesuré, jaugé et agrégé) doit être sérieusement révisé.

Les réformateurs n'oublieront pas deux difficultés qui contraignent le système : d'une part, une régulation financière englobant tous les acteurs du marché est, pour l'instant, impossible à réaliser (Tirole, 2008, p. 41)<sup>8</sup>, d'autre part la course-poursuite permanente entre réglementation et innovation financière (Boissieu, 2008) perturbe constamment toute volonté régulatrice.

La crise appelle donc **relance et réforme**. Si l'on devine quelles règles sont les bienvenues, par exemple qu'un établissement ne puisse pas bénéficier de l'argent du contribuable en cas de mauvaise gestion, on aimerait savoir sur quels fondements bâtir ces règles.

### 1. 3. Crise de l'économie

« At the present moment people are unusually expectant of a more fundamental diagnosis »

John Maynard Keynes, 1936, p. 383.

Sur ce sujet, les économistes sont-ils encore des boucs émissaires ? Non, car ils ont tiré la sonnette d'alarme. Nombre d'entre eux, citons pour la France M. Aglietta, F. Morin, A. Orléan, O. Pastré, H. Rainelli, ont exposé, avant la crise, les dangers courus. Un romancier même, E. Reinhardt, en 2007, p. 281 et seq., a truffé son livre d'une enquête très alarmante sur la place financière de Londres ! Mais beaucoup d'économistes n'ont pas vu venir la crise et se tournent aujourd'hui, un peu tardivement vers R. S. Dale ou H. Minsky (cf. Hodgson, 2008). Alors que l'échec, en 1998, d'un fonds spéculatif (Long Term Capital Management) a discrédité les méthodes quantitatives des *Nobels d'économie 1997* impliqués dans ce fonds (R. Merton et M.S. Scholes) et leur école de pensée, la finance moderne, qui use de modèles mathématiques étrangers à la finance.

<sup>8</sup>

Par exemple les deux-tiers des fonds spéculatifs sont localisés dans des paradis fiscaux.

A lire les analyses de la crise, on partage leurs auteurs en deux groupes : ceux pour qui la crise reflète un dysfonctionnement du marché ; ceux pour qui elle signe la disparition d'un certain régime.

- Dans le premier groupe, nous classons J. Tirole. Pour lui, la crise, qui résulte d'un « mélange de réglementations inadaptées et de laxisme », « semble intermédiaire entre une crise classique et celle, extrême, de 1929 ». « Le sujet n'est donc pas l'élimination des crises, mais la chasse aux incitations encourageant les acteurs économiques à adopter des comportements nocifs pour le reste de l'économie » (Tirole, 2008, pp. 8, 25 & 39). Pour ce premier groupe d'auteurs, la crise n'est qu'une phase du cycle de l'activité économique.
- Dans le second groupe, nous plaçons F. Morin (2006), qui a montré comment l'économie de marchés financiers libéralisée dans laquelle nous sommes a été captée au profit de quelques dizaines de banques. Elle a donc basculé dans un nouveau régime. De même, chez R. Perez (2009), la crise des *subprimes* illustre le passage d'un modèle, classique, d'endettement (limité par les ressources de l'emprunteur, sur lequel diverses garanties sont prises) à un autre (lien entre la dette et le prix futur du bien acheté par l'emprunteur, dont la solvabilité n'est pas recherchée). Ce nouveau modèle, permissif, s'accompagne d'une titrisation habile qui permet un transfert de risque qui contamine tout le système. Les producteurs de ces titres et leurs auxiliaires (rehausseurs de crédits et agences de notation) sont éthiquement critiquables. Pour ce second groupe d'auteurs, le système ne revient pas à son point de départ et la crise est constitutive du système.

Quelles leçons tirer de cette crise ? La première, immédiate, concerne la sécurité et la veille à instaurer dans la finance. Nous en avons tracé les perspectives. Il est possible d'aller plus loin en se gardant des **décisions absurdes** (Morel, 2002)<sup>9</sup>. La décision absurde est un processus collectif caractérisé par des erreurs de raisonnement (biais cognitifs) persistantes et radicales et qui ont perdu le sens qu'elles devaient avoir. C'est la quatrième dimension de l'espace du risque défini dans notre premier point : le risque transformé en décision absurde. C'est ainsi que notre système financier est actuellement assoiffé de liquidité<sup>10</sup>, recherche absurde, alors qu'il souffre d'un manque de solvabilité. Reste à savoir ce qu'est un bon système financier, ce que la seconde leçon va nous dire.

La seconde leçon à tirer de cette crise, c'est que nous devons réviser les fondements de notre discipline. Par exemple, comment définir l'économie ? « le problème central de l'économie n'est pas comme le prétend la théorie dominante celui de l'allocation optimale de ressources rares mais, dans l'optique d'une démarche réaliste, celui de la coordination des actions et interactions entre des acteurs hétérogènes, décentralisés, interdépendants, aux capacités cognitives limitées » (Sapir, 2003, p. 11). L'économie, cette discipline jeune de deux siècles, n'aurait donc pas encore de définition de l'économie qui fasse consensus ?... Elle n'a pas encore non plus de **fondements éthiques** bien assurés (Mouchot, 2003 ; Jeannin, 2009a). Traditionnellement positiviste, l'économiste est souvent enfermé(e) dans une opposition

<sup>9</sup> Pour illustrer ce propos, un ouvrage de Julien Gracq, 1958, *Un balcon en forêt*. Durant la « drôle de guerre », une garnison minuscule est installée en forêt dans un fortin camouflé sous une maisonnette : « le bizarre accouplement de ce *mastaba* de la préhistoire avec une guinguette décatie de la pire banlieue, au milieu du bric-à-brac de bohémiens en forêt, avait quelque chose de parfaitement improbable ». Cette maison forte n'est qu'un leurre puéril pour l'ennemi. C'est un risque absurde, qu'il était inutile de prendre.

<sup>10</sup> Déjà avant la crise, F. Morin, 2006, p. 224, montrait que le volume des liquidités qui transitaient sur les marchés interbancaires étaient sans commune mesure avec le volume des transactions sur biens et services de toute la planète.

(tellement pédagogique !) entre individualisme méthodologique et holisme<sup>11</sup>. En réalité, il(elle) devrait adhérer à un paradigme intermédiaire, personnalisme méthodologique ou holisme subjectiviste. La question, en effet, n'est pas d'ajouter une pincée d'éthique à l'économie, pour la rendre plus savoureuse. La question est d'habiter une approche éthique, par exemple le communautarisme<sup>12</sup>, tout en connaissant les limites de cette approche (Arnsperger, 2001). Seule une construction de ce type permet à l'économiste de traiter les questions centrales de sa discipline, comme l'emploi, les inégalités ou le développement.

Dès lors, seule une approche éthique permet de disposer de règles pour construire une économie fondée davantage sur des principes de mutualité que sur ceux d'assurance (troisième dimension du risque) et selon un modèle de décision composite qui reste à construire (deuxième dimension du risque). De cette façon, on se protège de comportements moutonniers, et l'on promeut une autonomie (Jeannin, 1986) du système économique tout entier. C'est ainsi que l'on estime aujourd'hui que nombre de pays émergents, ou de pays abandonnés à eux-mêmes, ou d'activités déconnectées de la finance mondialisée (comme la microfinance, cf. Jeannin, Sangaré, 2008), peuvent venir en aide à l'économie en crise !

## 2. La réponse de l'éthique

« There exists a widespread tendency to see ethics and economics as two radically distinct domains; that is to say, not only as separate disciplines, but even as different world views whose preoccupations are foreign to each other. »

P. Dumouchel, 2008.

Sur des questions comme celles de la rationalité ou de la valeur, nos manuels de microéconomie sont peu bavards : le sujet est généralement, au mieux, expédié dans un chapitre introductif. Ces questions renvoient pourtant principalement à une rubrique de la base bibliographique centrale pour les économistes, EconLit<sup>13</sup>, *A130: Relation of economics to social values*, une rubrique certes peu alimentée. En français, les expressions clés seront “philosophie économique” (Leroux, Marciano, 1998 ; Leroux, Livet, 2007) et “éthique économique et sociale” (Arnsperger, Larrère, Ladrière, 2001). Et on peut citer des noms (Maréchal, 2005, cite ceux de François Perroux, John Rawls, Michael Walzer, Amartya Sen) dont les travaux irriguent la pensée des économistes sur ces sujets.

Suivre la trajectoire d'économistes s'intéressant aux fondements de leur discipline, c'est les voir dériver vers d'autres disciplines, la philosophie (C. Arnsperger ou J.P. Dupuy) ou l'anthropologie (F.R. Mahieu, 2001) en particulier.

<sup>11</sup> L'individualisme méthodologique pose que (a) seuls les individus ont des intérêts et des objectifs, (b) le système social, et les évolutions qu'il connaît, résultent de l'action des individus. Le holisme pose que (a) le tout est supérieur à la somme des parties, (b) la totalité sociale influence de manière significative le comportement des parties (cf. Sapir, 2005, pp. 218 & 221).

<sup>12</sup> Pour les communautaristes (Taylor, Walzer), une société ne peut se doter d'institutions économiques et politiques stables que si elle a au préalable une communauté de valeurs dont elle a hérité et qui lui donne sens.

<sup>13</sup> <http://www.aeaweb.org/econlit/index.php>

De fait, depuis plus d'une décennie, se développent des thèmes qui semblent nouveaux pour les économistes, comme l'éthique des affaires<sup>14</sup> ou le développement durable, qui les obligent à retourner aux fondements de leur discipline. Et ces inflexions se retrouvent dans les grandes organisations internationales : le programme "Éthique de l'économie" de l'UNESCO en fait foi (cf. Meyer-Bisch, 2003).

En éthique économique, les économistes partagent quelques repères, c'est l'objet de notre premier point. Le second point est consacré aux différentes approches éthiques. Chemin faisant, on se demandera si la classique opposition (tellement pédagogique !) entre individualisme méthodologique et holisme<sup>15</sup> ne pourrait pas être critiquée.

## 2. 1. La tradition économique : l'ancrage dans la microéconomie

- Les termes les plus représentatifs de cette tradition sont ceux de **valeur** et de **rationalité**. Leur examen conduit les économistes à des difficultés, d'autant que la microéconomie apparaît comme un jeu de miroir, peu satisfaisant également.
- Considérons d'abord ce terme de **valeur**. Pour Mouchot (1994), trois théories (ricardienne, marxiste et néoclassique) permettent d'expliquer la valeur, ce qui prouve qu'on n'est pas encore parvenu à une explication complète et que chaque théorie est partielle, puisque chaque théorie privilégie certains déterminants du prix réel et définit un prix. Ceci dit, ces théories de la valeur doivent affronter deux ou trois difficultés de taille :
- Ces théories ne concernent que la valeur d'échange des biens, leur valeur d'usage n'étant pas prise en compte par les économistes.
- - Ces théories démontrent que la valeur est soit fonction de la rareté, soit du travail, alors qu'elle est fonction des deux.
- - Ces théories achoppent sur l'explication du profit..

De fait, à cause de leur positivisme, les économistes, souvent hostiles à cette notion de valeur, estiment que la valeur n'est que subjective (Klamer, 2003).

Tournons-nous vers la **rationalité**. Supposés rationnels, les agents économiques optimisent : ils maximisent sous contrainte. Grâce à cette définition de la rationalité, la rationalité-calcul, on construit un système de préférences individuelles, auquel Sapir, 2005, pp. 45-49, fait deux critiques :

- Un effet de contexte (framing effect) : la manière de présenter les termes d'un choix détermine les réponses.
- Un effet de dotation (endowment effect) : l'utilité anticipée d'un objet varie fortement en fonction du contexte.

<sup>14</sup> Sur les antagonismes sur ce sujet, cf. Galindo, Guzmán Cuevas, 2008. Pour un programme de travail sur les codes éthiques, cf. Zelizer, 2007.

<sup>15</sup> L'individualisme méthodologique pose que (a) seuls les individus ont des intérêts et des objectifs, (b) le système social, et les évolutions qu'il connaît, résultent de l'action des individus. Le holisme pose que (a) le tout est supérieur à la somme des parties, (b) la totalité sociale influence de manière significative le comportement des parties (cf. Sapir, 2005, pp. 218 & 221; cf. aussi Mouchot, 2003).

Dans son manuel, Picard (2007) écrit que la démarche microéconomique repose sur deux hypothèses : la rationalité et l'échange marchand. Ce qui n'est ni rationnel ni marchand échappe donc à l'économiste, au microéconomiste en tout cas. Le développement de la microéconomie, avec la théorie des jeux et l'économie de l'information a permis de sophistiquer le concept de rationalité, mais débouche sur des difficultés : solutions multiples, sensibilité plus grande aux hypothèses, nécessité de supposer que les agents savent conduire des raisonnements complexes (cf. Cahuc, 1998, pp. 108-109).

On définit donc la microéconomie comme l'étude des échanges rationnels marchands. On oublie ainsi de parler des échanges. Pour Defalvard, le point de départ de la microéconomie est une fiction, due à Turgot, qui repose sur deux abstractions : la suppression de la monnaie et la suppression du partenaire à l'échange. Les besoins de l'homme sont donc ses "désirs privés d'une vie solitaire et autonome" (Defalvard, 2007, p. 17). La microéconomie repose donc sur une fiction individualiste, celle de Robinson Crusoé.

On imagine l'économiste coincé entre l'espace des choix et l'espace des contraintes. Sa marge de manoeuvre est plus large (cf. Fitoussi, Laurent, 2008, pp. 61 et seq.), la rationalité n'est qu'un cadre. Par exemple, comment se soucier d'équité à l'égard des générations futures ? Par l'introduction du degré d'altruisme et du taux de préférence temporelle. Selon les valeurs prises par ces variables, l'agent économique se souciera plus ou moins des générations futures. D'après cet exemple, on comprend quels sont les moyens dont dispose l'économiste pour se libérer d'une vision réductrice de sa propre discipline.

En conclusion, l'économie, aimantée par la mécanique de la microéconomie, s'en libère en s'octroyant des pondérations, des marges de manoeuvre. Cette pratique est-elle fondée ? Comment justifier que de nombreux marchés, comme les marchés d'occasion ou ceux du conseil, ont besoin d'une valeur éthique, la *bienveillance*, pour fonctionner de façon correcte (Hirschman, 1984) ?

## **2.2. L'éthique économique : vers un personnalisme méthodologique**

L'économie, repose souvent, lit-on, sur l'hypothèse d'un comportement purement intéressé. La maximisation des intérêts personnels ne saurait, en réalité, être seulement intéressée (Sen, 1993). C'est une question traitée par les codes éthiques.

Pour Arnsperger (in Arnsperger, Larrère, Ladrière, 2001), l'**éthique économique**, comme herméneutique de l'impartialité, s'oppose à toute attitude dogmatique, et exige, de la part de chaque individu, un respect impartial des autres, une délibération impartiale et une adhésion impartiale aux règles de la société. Ce principe d'impartialité permet de jauger chaque approche éthique<sup>16</sup> :

L'**utilitarisme** (Bentham, Mill, Sidgwick...). Il se traduit pour une société par la maximisation de la somme de toutes les utilités individuelles, et non par la maximisation par chaque individu de sa propre utilité. Mais cette maximisation a pour résultat de justifier le sacrifice de certains au nom du plus grand bien de tous.

<sup>16</sup> L'auteur exclut le marxisme de cette liste. En effet, suivant qu'il est ou non analytique, soit il rejoint le libéralisme égalitaire (au travers de la question de la justice distributive, il remet en cause le capitalisme), soit il raisonne en termes de création d'un homme nouveau, et échappe alors à l'herméneutique de l'impartialité.

Le **libertarisme** (Locke, Hayek, Nozick...). Il prône l'égalité de tous dans le respect du droit de propriété, qui provient de la pleine propriété de chacun sur son corps, ses talents, sa personne. Cependant, les capacités de chacun sont distribuées de façon arbitraire et non naturelles. De plus, la liberté, ce n'est pas seulement atteindre un objectif mais supprimer, au moins alléger, les obstacles pour y parvenir.

Le **libéralisme égalitaire** (Rawls, Dworkin, Sen, Van Parijs). Il est fondé sur l'égalité d'accès de tous aux moyens de leur propre autoréalisation. Par exemple, pour Rawls, la société doit se doter d'institutions qui garantissent l'égalité des libertés fondamentales. Cette réflexion repose sur un modèle de citoyens libres et égaux. La question est de savoir si ces principes régulateurs sont stables.

Le **communautarisme** (Taylor, Walzer). Pour ces auteurs, une société ne peut se doter d'institutions économiques et politiques stables que si elle a au préalable une communauté de valeurs dont elle a hérité et qui lui donne sens. Dans ce *vivre ensemble*, les communautariens privilégient un peu trop le *ensemble* au détriment du *vivre*.

Arnsperger reprend à son compte la loi d'Ernest Becker, pour qui toute structure de sens nous permet d'oublier que nous sommes mortels : «La recherche du sens de la vie, démasquée comme projet d'immortalité individuelle, déstabilise à tout moment tant l'éthique libérale que l'éthique communautarienne» (Arnsperger, op. cit., p. 49). Grâce à une démarche interdisciplinaire, cet auteur milite pour le passage d'un individualisme méthodologique à une sorte de **personnalisme méthodologique** (*mon action est tirée de moi mais ma motivation est holiste*). Cette démarche est à rapprocher de celle de Mahieu, 2001, pour qui le sujet, en économie, n'est pas un individu opportuniste mais une personne responsable.

La question n'est donc pas de choisir entre individualisme et holisme, car les deux approches sont imbriquées. Pour Sapir, 2005, p. 228, elles se fondent en un **holisme subjectiviste**, « cette démarche qui soutient que la subjectivité des acteurs est modelée par leurs groupes d'appartenance, la combinaison de ces groupes, et le degré de tension qui en résulte ».

Complétons cette conclusion en nous interrogeant sur les autres enseignements de cette contribution :

- L'économie, comme toute autre discipline, gagne à être confrontée aux autres disciplines.
- Le sujet de l'économie n'est pas l'agent économique mais la personne (Mahieu, 2001).
- Pour Arnsperger, afin de dépasser l'angoisse devant nos finitudes existentielles, il faut une société plus authentiquement humaine : (a) que chacun dispose des mêmes moyens que les autres. Et qu'il existe un système de protection qui corrige les accidents divers de la vie. (b) que les biens spirituels ne soient pas traités de la même manière que les biens matériels : il convient de «réinstaurer une répartition égalitaire et massive des ressources spirituelles» (Arnsperger, 2006, p. 198).

Il ne s'agit donc pas de moraliser l'économie, mais de retrouver ses racines éthiques. Ce mouvement est très vif dans nombre de domaines, comme par exemple celui de la pauvreté (Banerjee, Duflo, 2007) et de la microfinance (Armendáriz, Morduch, 2007 ; Jeannin, Sangaré, 2008), comme celui de la finance (Jeannin, 2009b).

## Bibliographie et webographie

- Armendáriz B., Morduch J., 2007, *The economics of microfinance*, The MIT Press.
- Arnsperger C., 2001, « Entre impartialité, horizons de sens et précarité existentielle : les fondements de l'éthique économique et sociale », in Arnsperger C., Larrère C., Ladrière J., *Trois essais sur l'éthique économique*, INRA éditions, Paris.
- Arnsperger C., 2006, *Critique de l'existence capitaliste. Pour une éthique existentielle de l'économie*, CERF, Paris.
- Banerjee A.V., Duflo E., 2007, « The economic lives of the poor », *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 21, n°1, p. 141-167.
- Boissieu C. de, 2008, « Crise financière et régulation des fonds », *Revue d'économie financière*, p. 253-260.
- Bouyssou J., 1997, *Théorie générale du risque*, Economica, Paris.
- Cahuc P., 1998, *La nouvelle microéconomie*, La Découverte, Paris.
- Cappelle-Blancard G., 2009, « Les marchés dérivés sont-ils dangereux ? », *Revue économique*, vol. 60, p. 157-171.
- Defalvard H., 2007, *Fondements de la microéconomie. Une approche culturelle de la concurrence parfaite*, De Boeck.
- Détrie J.P., ed., 1997, *Strategor. Politique générale de l'entreprise*, Dunod, Paris.
- Dumouchel P., 2008, « Ethics and economics », *zfwu (Zeitschrift fuer Wirtschafts- und Unternehmensethik)*, 9/1, p. 28-40.
- Durana G., *Chroniques du tsunami financier* <http://tsunamifinancier.blogspot.com/search?q=>
- Fitoussi J.P., Laurent E., 2008, *La nouvelle écologie politique, Economie et développement humain*, Seuil, Paris.
- Galindo M.A., Guzmán Cuevas J., 2008, « The role of ethics in economics and management: Galbraith-Drucker approaches », *International Advances in Economic Research*, 14, p. 242-246.
- Gollier C., 2008, « Economie du principe de précaution », in Ewald F., Gollier C., Sadener N. de, *Le principe de précaution*, PUF, Paris.
- Gracq J., 1958, *Un balcon en forêt*, José Corti, Paris.
- Hirschman A.O., 1984, « Moralité et sciences sociales : une tension durable », in *L'économie comme science morale et politique*, Gallimard Le Seuil, Paris.
- Hodgson G.M., 2008, « After 1929 economics changed: Will economists wake up in 2009? », *Real-world economics review*, issue n°48, 6 December, p. 273-278 <http://www.paecon.net/PAEReview/issue48/whole48.pdf>
- Jeannin P., 1978, *Théorie actuarielle du risque*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université des Sciences sociales, Toulouse.
- Jeannin P., 1986, « L'autonomie. Ce qu'elle est. Ce qu'elle n'est pas », *Revue d'Economie Politique*, n°2, mars-avril, p. 195-200.
- Jeannin P., 1998, « Les économistes, la décision, l'urgence et le temps », *Sciences de la Société*, n°44, janvier, p. 183-192.

- Jeannin P., 2009a, « Ethique et économie », Communication au Séminaire *Nos sciences sociales*, Université Toulouse-le-Mirail, 23 mars, 5 p.
- Jeannin P., 2009b, « La crise, un miroir pour les économistes ? », Communication à la rencontre-débat du 26 mars 2009 : *La crise comme horizon ?*, IMéRA (Institut Méditerranéen de Recherches Avancées), Marseille, 7 p. [www.imer.fr](http://www.imer.fr)
- Jeannin P., Sangaré M., 2008, « La microfinance. Quels impacts économiques et sociaux ? », Communication au 14ème Colloque national sur la recherche en IUT, 29-30 mai, Université Claude Bernard, Lyon, 8 p. <http://liris.cnrs.fr/~cnriut08/actes/articles/149.pdf>
- Kast R., 2002, *La théorie de la décision*, La Découverte, Paris.
- Keynes, 1936, *The General Theory of Employment Interest and Money*, Macmillan.
- Klamer A., 2003, « A pragmatic view on values in economics », *Journal of Economic Methodology*, 10:2, June, p. 191-212.
- Krugman P., 2008, « What to do », *The New York Review of Books*, vol. 55, Number 20, December.
- Leroux A., Livet P., *Leçons de philosophie économique*, Economica, Paris. 3 tomes : *Economie politique et philosophie sociale* (2005), *Economie normative et philosophie morale* (2006), *Science économique et philosophie des sciences* (2007).
- Leroux A., Marciano A., 1998, *La philosophie économique*, PUF, Paris.
- Mahieu F.R., 2001, *Ethique économique. Fondements anthropologiques*, L'Harmattan.
- Maréchal J.P., 2005, *Ethique et économie : une opposition artificielle*, PUR, Rennes.
- Marshall J.M., 1974, « Insurance Theory : reserves versus mutuality », *Economic Inquiry*, vol. 12, n°4, December, p. 476-492.
- Meyer-Bisch P., 2003, *L'éthique économique : une contrainte méthodologique et une condition d'effectivité des droits humains*, UNESCO.
- Morel C., 2002, *Les décisions absurdes. Sociologie des erreurs radicales persistantes*, Gallimard, Paris. (Pour une recension, cf. P. Jeannin, 2003, « Les décisions absurdes », *Sciences de la société*, n°58, février, p. 209-210).
- Morin F., 2006, *Le nouveau mur de l'argent. Essai sur la finance globalisée*, Le Seuil, Paris. [http://web.mac.com/fmorintlse/La\\_finance\\_globale/Bienvenue.html](http://web.mac.com/fmorintlse/La_finance_globale/Bienvenue.html)
- Mouchot C., 1994, *Les théories de la valeur*, Economica, Paris.
- Mouchot C., 2003, *Méthodologie économique*, Le Seuil, Paris.
- OFCE, 2008, « La finance mondiale discréditée », *Revue de l'OFCE*, 2, N°105, p. 275-302.
- Pastré O., 2009, « La crise n'est pas encore derrière nous », *Esprit*, Mars-Avril, p. 221-225.
- Perez R., 2009, « Finance et éthique : que nous apprend la crise financière dite des « subprimes » », *Futuribles*, à paraître.
- Perrot E., 2009, « Crise financière et solidarité internationale », *Études*, 1, Tome 40, p. 21-32.
- Picard P., 2007, *Éléments de microéconomie*, Tome 1, Montchrestien, (rééd.), Paris.
- Plihon D., 2008, *La monnaie et ses mécanismes*, La Découverte, Paris.
- Pradier P.C., 1998, *Concepts et mesures du risque en théorie économique : essai historique et critique*, Thèse de doctorat en sciences économiques, ENS, Cachan.

- Regnault H., 2008, extraits de *Journal de Crise, Août 2007-Décembre 2008 : des subprimes à Detroit*.
- Reinhardt E., 2007, *Cendrillon*, Stock, Paris.
- Rochet J.C., 2008, « Le futur de la réglementation bancaire », *Notes TSE (Toulouse School of Economics)*, n°2, 12, 29 p.
- Sapir J., 2003, *Les trous noirs de la science économique*, Albin Michel, Paris.
- Sapir J., 2005, *Quelle économie pour le XXIe siècle ?*, Odile Jacob, Paris.
- Sapir J., 2008, « Global finance in crisis », *Real-world economics review*, issue n°46, 20 May, p. 82-101. <http://www.paecon.net/PAERReview/issue46/Sapir46.pdf>
- Sen A., 1993, *Ethique et économie*, PUF, Paris.
- Tirole J., 2008, « Leçons d'une crise », *Notes TSE (Toulouse School of Economics)*, n°1, 12, 76 p.
- Welford R., 2007, « Examining, discussing and suggesting the possible contribution and role of Buddhist economics for corporate social responsibility », *International Journal of Green Economics*, vol. 1, n°3-4, p. 341-350.
- Zelizer V.A., 2007, « Ethics in the economy », *zfwu (Zeitschrift fuer Wirtschafts- und Unternehmensethik)*, 8/1, p. 8-23.

---

## Cahiers du GRES

---

Le **GRES (Groupement de Recherche Economiques et Sociales)** est un Groupement d'Intérêt Scientifique entre l'Université Montesquieu-Bordeaux IV et l'Université des Sciences Sociales Toulouse I.

Il regroupe des chercheurs appartenant à plusieurs laboratoires :

- **GREThA - UMR CNRS 5113** (Groupe de Recherche en Economie Théorique et Appliquée), **Université Montesquieu-Bordeaux IV** ;
- **LEREPS - EA 790** (Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur l'Economie, les Politiques et les Systèmes Sociaux), **Université de Toulouse 1 Sciences Sociales**;
- **L'UR 023** "Développement local urbain. Dynamiques et régulations", **IRD** (Institut de Recherches pour le Développement) ;
- Le laboratoire **EGERIE** (Economie et de Gestion des Espaces Ruraux, de l'Information et de l'Entreprise), **ENITAB** (Ecole Nationale des Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux).

[www.gres-so.org](http://www.gres-so.org)

---

### Cahiers du GRES (derniers numéros)

- 2008-13 : AUVRAY Tristan, BROSSARD Olivier, *Ownership concentration and market discipline in European banking: Good monitoring but bad influence?*
- 2008-14 : LAYAN Jean-Bernard, LUNG Yannick, *Attractivité et agglomération de l'industrie automobile au Maroc et en Tunisie : une analyse comparative*
- 2008-15 : MAIRESSE Jacques, MULKAY Benoît, *An exploration of local R&D spillovers in France*
- 2008-16 : CABANNES Michel, *La place de la sphère résidentielle dans le développement territorial : Quelques éléments d'appréciations*
- 2008-17 : NICET-CHENAF Dalila, ROUGIER Eric, *Recent exports matter: export discoveries, FDI and Growth, an empirical assessment for MENA countries*
- 2008-18 : BERR Eric, *Le développement soutenable dans une perspective post keynésienne : retour aux sources de l'écodéveloppement*
- 2008-19 : BERROU Jean-Philippe, COMBARNOUS François, *Ties configuration in entrepreneurs' personal network and economic performances in African urban informal economy*
- 2008-20 : AMABLE Bruno, LUNG Yannick, *The European Socio-Economic Models of a Knowledge-based society. Main findings and conclusion*
- 2008-21 : MAROUANE Alaya, NICET-CHENAF Dalila, ROUGIER Eric, *The law of growth and attraction: an endogenous model of absorptive capacities, FDI and income for MENA countries*
- 2009-01 : MONTALBAN Matthieu, *L'influence de la financiarisation sur les modèles productifs dans l'industrie pharmaceutique : domination et contradictions de la conception du contrôle blockbuster*
- 2009-02 : REQUIER-DESJARDINS Denis, *"Win-Win" in sustainable development issues: theoretical insights and operational value*
- 2009-03 : JEANNIN Philippe, *Crise et éthique*

---

La coordination scientifique des Cahiers du GRES est assurée par Alexandre MINDA (LEREPS) et Vincent FRIGANT (GREThA). La mise en page est assurée par Dominique REBOLLO.